# SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 11 janvier 2022

Tenue à 18H30 par visioconférence

#### À laquelle sont présents

Les membres du CA: M. Stéphane Beauchemin, président

M. Jean-Marie Laplante, vice-président

M. François Gastonguay M. Pierre Larivière M. François Légaré

Est absent : M. Michel Massé

#### Sont également présent(e) s :

Secrétaire-trésorière et directrice générale : Mme Angèle Beauchemin

Représentants du service d'incendie : M. Guy Cusson, directeur incendie

Après un moment de réflexion, Le quorum est constaté. L'assemblée est ouverte et chacune des personnes présentes s'identifie. La séance est enregistrée en mode audio et sera publiée sur les sites «internet» des Municipalités du Village de Roxton Falls et du Canton de Roxton, après approbation du CA, conformément à la loi.

À l'ouverture de l'assemblée M. Stéphane Beauchemin, a présidé celle-ci à titre de président. Après la nomination de M. Jean-Marie Laplante comme nouveau président, il a poursuivi l'assemblée à ce titre.

#### 734-01-2022

# SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN TEMPS DE PANDÉMIE DU COVID-19 : TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JANVIER 2022 PAR VISIOCONFÉRENCE ET PAR TÉLÉPHONE, EN PLUS D'ÊTRE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-074, 14°, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020 qui se détermine comme suit :

«Toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres» :

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil d'administration et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Jean-Marie Laplante

Il est secondé par François Légaré

Il est résolu à l'unanimité des membres du CA présents par visioconférence que le conseil d'administration accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et par visioconférence et qu'un enregistrement audio de cette séance soit réalisé et publié dans les meilleurs délais.

Adoptée

### 735-01-2022

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 11 JANVIER 2022

Il est proposé par François Légaré

Il est secondé par Jean-Marie Laplante

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'adopter l'ordre du jour du 11 janvier 2022, tel que présenté.

Un point «varia» demeure ouvert pour l'ajout possible de point, en cours de réunion.

#### 736-01-2022

# Nominations du président et du vice-président au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE la durée d'un mandat à titre de président et de vice-président de la Régie des incendies est d'un an;

CONSIDÉRANT QUE la nomination des nouveaux dirigeants pour chacun de ces postes est prévue à la première séance du conseil d'administration tenue en janvier de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 13-2020 décrétant les règles de régie interne, prévoit à l'article no 4, la nomination d'un nouveau président et vice-président ou le renouvellement du mandat de chacun d'eux, pour une durée d'une année;

CONSIDÉRANT QUE pour le prochain terme, la candidature de M. Jean-Marie Laplante, maire de la Municipalité du Village de Roxton Falls, est proposée au poste de président de la Régie incendie, pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE pour le prochain terme, la candidature de M. Stéphane Beauchemin, maire de la Municipalité du Canton de Roxton, est proposée au poste de vice-président de la Régie incendie, pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Marie Laplante et M. Stéphane Beauchemin dûment présents à la séance régulière du conseil d'administration actuellement en cours, acceptent leur nomination respective à titre de président et vice-président de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie pour l'année 2022;

# PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé Pierre Larivière

Il est secondé par François Légaré

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration, d'accepter les nominations suivantes, soit de M. Jean-Marie Laplante au poste de président et de M. Stéphane Beauchemin, au poste de vice-président du conseil d'administration de la Régie incendie, pour l'année 2022. Ces nouvelles fonctions entrent en vigueur immédiatement.

Adoptée

# 737-01-2022

# <u>Autorisation de signatures concernant les effets bancaires et autres documents de la Régie incendie;</u>

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 janvier 2022, le conseil d'administration a procédé aux nominations du nouveau président et du nouveau vice-président au conseil d'administration de la Régie incendie et que des modifications relatives aux signataires doivent être apportées auprès de l'institution financière de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux dirigeants du conseil d'administration de la Régie sont dûment autorisés à signer tous les effets bancaires ainsi que tout autre document au nom de la Régie intermunicipale de Protection incendie, pour la durée de leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des documents requièrent deux (2) signatures;

# PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par François Légaré

Il est secondé par François Gastonguay

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'autoriser :

- M. Jean-Marie Laplante, président
- M. Stéphane Beauchemin, vice-président
- Mme Angèle Beauchemin, directrice générale et secrétaire-trésorière
- À signer tous les effets bancaires auprès de l'institution financière de la Régie.
- À signer tout autre document au nom de la Régie\*\*\*.
- \*\*\*À noter que pour certains documents, l'adoption d'une résolution du CA est requise avant de procéder aux signatures.

Adoptée

# 738-01-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MERCREDI 17 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Stéphane Beauchemin

Il est secondé par François Légaré

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'adopter le procèsverbal de la séance régulière tenue le mercredi 17 novembre 2021, tel que rédigé.

Adoptée

# 739-01-2022 ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE : FIN NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2021 — AUTORISATION DE PAIEMENT DE RADIATION DES COMPTES

# LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES -- NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2021

#### **DÉPENSES**

Objet	Fournisseurs	Montant
	ADMINISTRATION ET TECHNIQUE	
141	Rém. pompiers volontaires & adm. (Salaires nov. & déc. 2021 av % vac.)	13 915.90 \$
200	Desjardins Assurances (RVER - novembre et décembre 2021)	324.88 \$
281	David Morel (Remb. Lentilles pour masque - app. Respiratoire)	146.00\$
310	Angèle Beauchemin (Frais de déplacement 2021)	120.00\$
321	GLS (Réception de colis d'Aréo-Feu)	133.90 \$
331	Municip. du Village de Roxton Falls (Part téléphone cellulaire)	19.25\$
414	Kartouche (Achat VISA - portable et programmation)	815.15 \$
442	Ville d'Acton Vale (Entraide les 03 et 09 novembre 2021)	1 555.96 \$
527	Sécurité Maska Inc. (Recharge, inspection, etc cylindres d'air)	235.99\$
527	Securité Maska Inc. (Remplissage extincteur citoyen)	50.02 \$
641	Laferté Ltée (Achat VISA - bois)	28.11\$
641	Stéphane Martin (Rembachat de matériaux Laferté Ltée)	394.01\$
650	Chaussure Belmont Inc. (Pantalon, chemise, cravate, etc.)	135.06 \$
670	Municipalité du Village de Roxton Falls (Déchiquetage d'archives)	31.50\$
693	AREO-FEU Ltée (Mousse)	413.91\$
	VÉHICULES	
631	Dépanneur Les Frères Claude Inc. (Essence)	281.66\$
	BÂTIMENT	
511	Laferté Ltée (Achat VISA - Aspirateur)	551.53 \$
632	Pétrôles Coulombe et fils Inc. (Huile à chauffage)	595.34 \$
681	Hydro-Québec (Électricité à la caserne)	361.30 \$
	IMMOBILISATIONS	
725	Drumco Énergie (Génératrice - Groupe électrogène Kohler)	19 311.78 \$
725	ARÉO-FEU Ltée (Habits de combat)	2 781.53 \$
	TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS:	42 202.78 \$

# **ENCAISSEMENTS**

22-11-2021	Municipalité de Béthanie (Interventions à Béthanie)	4 818.47 \$
29-11-2021	Transport FTMA (Paiement intervention)	750.00 \$
17-11-2021	Municipalité du Canton (Interventions sur territoire du Canton)	2 217.07 \$
17-11-2021	Municipalité du Village de Roxton Falls (Intervention sur territoire Village) 518.68 \$	
17-11-2021	Guy Cusson (Remb. Frais congrès)	6.00\$

# TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS:

8 310.22 \$

#### 739-01-2022

Il est proposé par François Légaré

Il est secondé par Stéphane Beauchemin

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

# 740-01-2022

ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE : FIN DÉCEMBRE 2021 & JANVIER 2022 — AUTORISATION DE PAIEMENT DE RADIATION DES COMPTES

LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES -- DÉCEMBRE 2021/JANVIER 2022

# <u>DÉPENSES</u>

Objet	Fournisseurs	Montant
	ADMINISTRATION ET TECHNIQUE	
200	Revenu Québec (Das d'octobre à décembre 2021)	5 840.27 \$
200	Revenu Canada (Das d'octobre à décembre 2021)	2 605.36 \$
	Brigade des incendies (Club social - 2ième semestre 2021)	520.00\$
331	Municip. du Village de Roxton Falls (Part téléphone cellulaire)	19.25\$
331	CAUCA - Survi Mobile (Application - transmission appels 9-1-1)	713.99\$
422	FQM Assurances (Renouv. Assurance Resp. & biens & Ass. Accident pompier)	14 101.33 \$
527	Sécurité Maska Inc. (Recharge, inspection, etccylindres d'air)	550.03 \$
527	Securité Maska Inc. (Remplissage extincteur citoyen)	100.03 \$
610	A.P.A.M. (Service de cafétéria mobile)	529.00\$
641	AREO-FEU (Kit de réparation et ens. courroies, batteries)	282.84 \$
641	E. Côté et fils Inc. (Piles, marteau-masse, raccords, coude & colle- balayeuse)	96.33\$
670	Municipalité du Village de Roxton Falls (Achat d'enveloppes - Buropro	71.90\$
	VÉHICULES	
422	FQM Assurances (Renouvellement Assurance - véhicules)	3 274.36 \$
525	Pièces d'auto Acton Roxton Inc. (Huile)	74.31\$
631	Dépanneur Les Frères Claude Inc. (Essence)	103.91 \$
	BÂTIMENT	
443	Déneigement DM (Enlèv. Neige - 1er vers.)	517.39 \$
511	Camille Bélanger Inc. (Appel de service : repar. pompe puits)	951.19 \$
632	Pétrôles Coulombe et fils Inc. (Huile à chauffage)	1 043.87 \$
	TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS:	31 395.36 \$

# ENCAISSEMENTS

Municip. Canton de Roxton (Interventions - sur territoire Canton Roxton)  Municip. Village de Roxton Falls (Interventions - territoire Village R-Falls)	·
TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS:	8 245.97 \$

# 740-01-2022

Il est proposé par François Légaré

Il est secondé par Pierre Larivière

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Angèle Beauchemin, secrétaire-trésorière et directrice générale certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 11 janvier 2022

\_\_\_\_\_

Angèle Beauchemin, gma Directrice générale et secrétaire-trésorière

# 741-01-2022 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Monsieur Guy Cusson directeur du service d'incendie, a remis son rapport dans lequel il fait mention des interventions qui ont eu lieu au cours des mois de novembre et décembre 2021.

#### Points d'information transmis par le directeur:

- 1. Une formation se rapportant aux interventions incendies en relation avec les véhicules électriques et hybrides sera organisée sous peu. Possibilité de 15 pompiers, la durée du cours est de 4 à 5 heures et celle-ci sera tenue un samedi. Le coût total de cette formation : 984.19\$ taxes incluses.
- 2. M. Stéphane Martin, pompier volontaire est inscrit à une formation ONU *«officier non-urbain»*.
- 3. Des réparations ont été effectuées à la pompe du puits par la compagnie Camille Bélanger Inc. au coût de 951.19\$.
- 4. Changement d'horaire pour les pratiques mensuelles. 2 pratiques d'une durée de 3H00 seront retirées, lesquelles avaient lieu durant les mois d'été. Il y aura dorénavant 10 pratiques par année d'une durée de 3h30 ou 4h00. Le nombre total d'heures de pratique prévues annuellement demeure inchangé.
- 5. Réparations effectuées sur le Camion auto-pompe #281 une pompe coulait. Un pompier a fait un aller/retour à Boucherville pour se procurer les pièces de remplacement.

Par conséquent,

Il est proposé par Stéphane Beauchemin

Il est secondé par François Légaré

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter le rapport du directeur ainsi que les dépenses qui en découlent.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long retranscrit.

Adoptée

# 742-01-2022 <u>DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021</u>

CONSIDÉRANT QU'en date du 16 octobre 2018, la Régie a adopté le Règlement #10-2018 sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QU'au moins une fois l'an, la Régie doit déposer, lors d'une séance régulière du conseil d'administration, un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QU'un seul contrat de gré à gré a été octroyé – années 2020/2021, soit l'achat d'une génératrice au coût total de 27 588.26\$;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2021, la Régie n'a procédé à aucun appel d'offre, ni sur invitation; et n'a octroyé aucun contrat de gré à gré qui aurait pu faire l'objet de plainte ou de sanction ;

#### PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Pierre Larivière

Il est secondé par François Légaré

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport relatif à l'application du règlement #10-2018, sur la gestion contractuelle pour l'année 2021.

Adoptée

# 743-01-2022 RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE «ACCIDENT» COMPORTANT UNE LIMITE DE 100 000\$

CONSIDÉRANT QUE la régie détient une police d'assurance « Accident » pour les pompiers volontaires comportant une limite maximale de 100 000\$ en cas de perte accidentelle ou d'invalidité;

CONSIDÉRANT QUE cette police d'assurance émise par la compagnie d'assurance Lloyd's comporte plusieurs autres garanties, lesquelles sont décrites dans le document : *Conditions particulières - Tableau des garanties*;

CONSIDÉRANT QUE le directeur ainsi que les membres du Ca sont satisfaits des limites et conditions stipulées dans cette police d'assurance;

#### PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par François Légaré

Il est secondé par François Gastonguay

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de renouveler la police d'assurance « *Accident – Pompiers volontaires* » telle que présentée par l'assureur, en conservant les mêmes limites et protections, jugeant qu'elles sont pleinement satisfaisantes;

Qu'une copie de cette police d'assurance « Accident » soit expédiée à chacun des pompiers volontaires afin qu'ils soient bien informés et en mesure de consulter ce document en tout temps.

Adoptée

# 744-01-2022 RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE — BIENS ET RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA RÉGIE INCENDIE POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QU'un tableau sommaire a été rédigé afin d'informer les membres du conseil d'administration des principales limites et protections d'assurance qui s'applique sur les biens de la Régie incluant les véhicules d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce tableau fait également mention des diverses limites qui s'appliquent en responsabilité civile selon les types d'assurance ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la police d'assurance de la Régie incendie pour l'année 2022 comporte une prime totale de 16 197.40\$ incluant la taxe de vente de 9%, laquelle est non remboursable;

# PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Stéphane Beauchemin

Il est secondé par François Légaré

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'autoriser le renouvellement de la police d'assurance de la Régie pour l'année 2022, telle que présentée par la Mutuelle des Municipalité du Québec.

Suite à des changements administratifs, le paiement de la prime d'assurance sera dorénavant émis au nom de la FQM Assurance.

# POINT NO 12 - VARIA

Il est proposé de rédiger un article pour la prochaine édition du journal «L'Echo des chutes» afin de rappeler aux citoyens qu'il est extrêmement important d'exercer ses activités d'abattage d'arbres en toute sécurité. Les accidents de buchage sont fréquents et une personne seule peut y laisser sa vie.

# Point no 14: Dossiers & correspondance

- Tableau cumulatif des interventions survenues au cours de l'année 2021.
- Municipalité du Village de Roxton Falls: Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022.
- Municipalité du Canton de Roxton : Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022.
- MMQ Visite prochaine des installations électriques des bâtiments de la Régie qui aura lieu le 25-01-2022.

# 745-01-2022 <u>Levée de la réunion</u>

Il est proposé par François Légaré Il est secondé par Stéphane Beauchemin Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA de lever la séance à 19H15.

	πασριές
	verbal, le président ou le vice-président du pir signé chacune des résolutions qui en fait partie.
Jean-Marie Laplante Vice-président/président	
Stéphane Beauchemin Président/vice-président	Angèle Beauchemin, gma  Directrice générale et sectrésorière